

Auditions des Commissaires européens désignés

Jyrki Katainen

Vice-président – Emploi, croissance, investissement et compétitivité

Audition prévue le mardi 7 octobre à 10 heures



Jyrki Katainen, Finlande

Vice-président

Chargé de piloter et de coordonner les travaux des commissaires aux portefeuilles suivants: affaires économiques et financières, fiscalité et union douanière; emploi, affaires sociales, compétences et mobilité des travailleurs; politique régionale; marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME; stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux; économie numérique et société numérique; action pour le climat et énergie; transports et espace.

Commissions compétentes du Parlement européen

Affaires économiques et monétaires (ECON)
Emploi et affaires sociales (EMPL)
Industrie, recherche et énergie (ITRE)

Biographie

Né en 1972, Jyrki Katainen est titulaire d'un master en sciences politiques de l'université de Tampere. Il a occupé les fonctions de ministre des finances de 2007 à 2011 et de Premier ministre de 2011 à 2014. Le 16 juillet 2014, il est devenu commissaire européen aux affaires économiques et monétaires et à l'euro dans la commission sortante.

Ceci est un des Briefings visant à donner aux Membres du Parlement européen une vue d'ensemble des principaux enjeux dans le contexte des auditions des Commissaires-désignés.

L'ensemble de ces Briefings est disponible à l'adresse :

http://epthinktank.eu/commissioner_hearings

Le président élu de la Commission, Jean-Claude Juncker, a organisé la Commission en plusieurs équipes de projet, correspondant à certaines de ses priorités politiques. Les vice-présidents responsables de ces projets, parmi lesquels Jyrki Katainen, sont chargés de piloter et de coordonner les travaux au sein de la Commission, afin de mettre davantage l'accent sur la réalisation des objectifs fixés pour chaque projet. Les vice-présidents seront également responsables de la stratégie de suivi, de mise en œuvre et de communication des politiques prioritaires de la Commission dans l'Union et dans le monde.

Historique

Depuis 2008, l'Union européenne travaille sans relâche pour surmonter la crise économique et financière et créer les conditions d'une économie plus compétitive allée à un meilleur taux d'emploi. En la matière, les orientations politiques ont été définies dans la **stratégie Europe 2020**. Cette stratégie définit une vision de croissance intelligente, durable et inclusive à partir de cinq grands objectifs, parmi lesquels: parvenir à un taux d'emploi d'au moins 75 % pour les personnes âgées de 20 à 64 ans d'ici 2020; investir 3 % du PIB dans la recherche et le développement d'ici 2020; réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10 % et porter à 40 % au moins la proportion de personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur d'ici 2020.

Pour veiller à ce que la stratégie Europe 2020 porte ses fruits, un dispositif de **gouvernance économique** a été mis en place afin de coordonner les actions aux niveaux de l'Union et des États membres. L'union économique et monétaire, qui englobe les politiques monétaires, budgétaires et économiques, est conçue pour maintenir la stabilité des prix et préserver la force et la stabilité de l'euro, promouvoir le progrès social et économique et stimuler la croissance et l'emploi. Dans le cadre de cette union, les États membres coordonnent leurs politiques économiques et réalisent la surveillance de celles-ci à l'échelle de l'Union. Ils s'engagent également à éviter les dettes et déficits budgétaires excessifs. La dimension sociale de la stratégie Europe 2020 vise principalement à assurer un taux d'emploi élevé et à réduire le nombre de personnes vivant dans la pauvreté ou risquant l'exclusion sociale.

Une gamme complète de **politiques et d'instruments européens** a également été mise en place, parmi lesquels des politiques transsectorielles comme, par exemple, sur la compétitivité, dans le but d'améliorer l'environnement des entreprises et de faciliter l'accès au marché et le financement, notamment pour les petites entreprises, ou l'initiative "Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux", dont l'objectif est que l'Union favorise le développement des compétences qui correspondent aux besoins du marché. Par ailleurs, le budget de l'Union accorde à celle-ci les ressources financières dont elle a besoin pour mettre en œuvre ces politiques. Elles sont inscrites dans le cadre financier pluriannuel pour la période allant jusqu'à 2020.

Faits nouveaux

Ces cinq dernières années ont été dominées par le besoin de trouver des solutions aux conséquences de la crise financière, budgétaire et économique. L'une de ces solutions a été la création d'un mécanisme renforcé de gouvernance économique s'appliquant aux politiques budgétaires, aux déséquilibres macroéconomiques, à la gestion de crise et à la surveillance macrofinancière. Ce mécanisme a vu le jour en 2010 avec l'instauration du **semestre européen**. Cependant, parce qu'elle défend un modèle de croissance qui va au-delà d'une simple augmentation du PIB, la **stratégie Europe 2020** a fait des

considérations en matière sociale et d'emploi un élément crucial du développement économique.

L'Union européenne doit avoir un environnement réglementaire qui garantisse l'existence de marchés financiers effectifs et sûrs et d'instruments innovants permettant de financer l'investissement qui est requis, y compris les partenariats public-privé. Ces priorités de croissance durable ont été reprises dans le **cadre financier pluriannuel 2014-2020**, sous la rubrique "Croissance intelligente et inclusive" (450,7 milliards d'euros, soit 47 % du total). Les trois quarts de ces fonds sont affectés à la politique de cohésion. Parmi les autres domaines d'action et programmes compris dans cette catégorie, on trouve la recherche, les infrastructures et les PME.

Plusieurs stratégies ont été adoptées afin d'améliorer les conditions-cadres pour les entreprises de l'Union (telles que le programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises), d'accélérer les réformes visant à équiper les personnes des bonnes compétences (initiative "Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux") ou de lutter contre le chômage des jeunes (garantie pour la jeunesse).

Contribution du Parlement européen

Tout au long de la septième législature, le Parlement européen a activement participé au débat autour de la stratégie Europe 2020 par le biais de rapports d'initiative et de questions orales. Le paquet législatif relatif à la gouvernance économique ("Six-Pack") a renforcé son rôle en la matière, notamment par l'institutionnalisation du semestre européen et l'instauration d'un dialogue économique. Dans ses résolutions touchant à l'union économique et monétaire, le Parlement a souligné à maintes reprises que les conséquences des réformes et de la crise en matière sociale et d'emploi devaient être traitées et qu'il fallait à cet effet impliquer les partenaires sociaux. Il a également insisté sur le fait qu'il était nécessaire d'élaborer de nouveaux outils pour répondre aux préoccupations sociales. Au sujet du cadre financier 2014-2020, le Parlement s'est dit préoccupé par le fait que les plafonds fixés par le Conseil européen risquaient de ne pas fournir à l'Union des ressources suffisantes pour atteindre ses objectifs. Il a mis en exergue l'importance d'un examen à mi-parcours, qui devrait conduire à une révision ultérieure du cadre financier et à un renforcement de la souplesse en ce qui concerne la planification pluriannuelle.

De plus, le Parlement a systématiquement défendu, dans le cadre de procédures de codécision ou dans ses résolutions d'actualité et ses rapports d'initiative, la simplification de l'accès au financement pour les PME, la réduction de la charge administrative, la création de conditions favorables à la relance des entreprises européennes et la stimulation de l'innovation. En 2013, le Parlement a adopté un rapport d'initiative (rapport Cercas) sur l'information et la consultation des salariés, l'anticipation et la gestion des restructurations. Cependant, la Commission n'a pas donné suite à ce rapport, en raison de l'absence d'un accord entre les partenaires sociaux et au sein du Conseil. Par ailleurs, le Parlement a adopté un rapport législatif en mars 2013 demandant à la Commission de proposer un statut de la mutualité européenne (rapport Berlinguer).

Enjeux et priorités

Le vice-président Katainen est chargé de superviser et de coordonner les travaux de la Commission européenne pour toutes les initiatives visant à renforcer la compétitivité de

l'Europe, à stimuler l'investissement et à créer des emplois. Il a également pour mission de faire en sorte que l'incidence des réformes sur le plan social soit bien prise en compte dans la coordination des politiques économiques.

Mettre en place un paquet "emploi, croissance et investissement": le président élu, M. Juncker, a confié à Jyrki Katainen la mission de lancer, avant la fin janvier 2015, un **paquet** d'investissements supplémentaires public-privé à hauteur d'environ **300 milliards d'euros** sur les trois prochaines années, avec le soutien de la Banque européenne d'investissement. Ce paquet représenterait environ 2,5 % du produit intérieur brut annuel, et près de 18 % de l'investissement brut en capital fixe de l'Union européenne, qui a été particulièrement ralenti ces dernières années. Ainsi qu'annoncé, ces investissements supplémentaires devraient être axés sur les infrastructures, l'éducation et l'énergie. Comme il est relativement aisé d'influer directement sur ce type d'investissement par une politique de relance, les effets positifs devraient s'en ressentir dès 2015.

Promouvoir l'emploi et la croissance: pour une croissance durable, il est indispensable de promouvoir les projets créateurs d'emplois favorisant la compétitivité de l'Europe. En outre, la jeune génération doit bénéficier d'une attention particulière. Afin de renforcer le combat à l'échelle de l'Union contre le chômage des jeunes, les premiers efforts consentis avec la garantie pour la jeunesse doivent être accentués et progressivement étendus, en mettant en place des mesures concrètes de promotion de l'accès des jeunes au marché du travail et de renforcement de leurs compétences.

Prendre en compte la stratégie Europe 2020: les progrès réalisés à ce jour en vue de l'accomplissement des objectifs de la stratégie sont inégaux. En ce qui concerne la réalisation de ses objectifs en termes d'éducation, de climat et d'énergie, l'Union européenne est en bonne voie. En revanche, ce n'est pas le cas pour ses objectifs dans le domaine de l'emploi, de la recherche et du développement ainsi que de la réduction de la pauvreté. Ces problématiques devront être étudiées plus en détail à l'occasion du prochain **examen à mi-parcours** de la stratégie Europe 2020, et le vice-président devra s'assurer qu'il donnera lieu à une stratégie efficace d'après-crise pour la croissance et l'emploi.

Promouvoir la compétitivité: soutenir les PME européennes et renforcer la base industrielle – telles sont deux des grandes priorités du président élu de la Commission, Jean-Claude Juncker, dans le but d'aider l'industrie à faire passer sa part du PIB de l'Union à 20 % d'ici 2020.

Revoir le cadre financier pluriannuel 2014-2020: le cadre financier actuel focalise les dépenses sur la croissance durable, l'emploi et la compétitivité, conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020. Certains commentateurs et des parties prenantes arguent néanmoins que, pour avoir une incidence significative sur l'emploi et l'économie, il conviendrait d'augmenter le budget de l'Union et de le réformer davantage. La révision du cadre financier prévue en 2016 en fournira l'occasion.

Valeur ajoutée européenne

La récente étude de l'unité Valeur ajoutée européenne du Parlement, intitulée "Évaluer le coût de la non-Europe 2014-2019", analyse un certain nombre de politiques phares qui, si elles sont véritablement mises en place, sont susceptibles de bénéficier largement à l'économie européenne au cours des prochaines années. Parmi celles-ci, le marché unique numérique, la finalisation du marché unique existant, l'union bancaire et la prévention d'une nouvelle crise financière, l'achèvement de la réforme du secteur des services financiers, le régime minimum commun d'assurance chômage pour la zone euro, l'amélioration de la coordination des politiques budgétaires, le système commun de garantie des dépôts, l'intégration des marchés de l'énergie, la promotion du droit à un salaire égal pour un travail égal, l'information et la consultation des travailleurs, et l'Espace européen de la recherche. Dans l'ensemble, le PIB annuel pourrait augmenter d'environ 990 milliards d'euros à l'avenir.

Pour en savoir plus

[Évaluer le coût de la non-Europe 2014-2019](#) / Joseph Dunne, unité Valeur ajoutée européenne, EPRS, juillet 2014.

[Europe 2020](#), site de la Commission européenne

[La politique sociale et en matière d'emploi](#), fiches techniques sur l'Union européenne / PE, 2014

[Union économique et monétaire](#), fiches techniques sur l'Union européenne / PE, 2014

[Cadre financier pluriannuel](#), fiches techniques sur l'Union européenne / PE, 2014

[Investment and Investment Finance in Europe](#) (L'investissement et son financement en Europe) / Banque européenne d'investissement, 2013

[Soutenir la croissance des entreprises](#), rapport 2014 sur la compétitivité / Commission européenne, 2014

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur

Le contenu de ce document est de la seule responsabilité de l'auteur et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. Il est destiné aux Membres et au personnel du PE dans le cadre de leur travail parlementaire. Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable et envoi d'une copie au Parlement européen.

© Union européenne, 2014.

Crédit photo: © Union européenne, 2014, PE.

epers@ep.europa.eu

<http://www.epers.ep.parl.union.eu> (Intranet)

<http://www.europarl.europa.eu/thinktank> (Internet)

<http://epthinktank.eu> (Blog)